

L'Indépendance des Ecrivains

Mon ami Horace St. Louis, dont la prose légale figure cette semaine au frontispice de la REVUE, m'adressait l'autre jour une aimable apostrophe dans une chronique publiée par la *Patrie*.

Il me reproche de ne pas nommer dans mes écrits les gens dont je parle, ceux que je blâme ou dont je me plains, et de permettre ainsi à la classe inintelligente de généraliser et de faire porter sur tout une catégorie d'individus ce qui n'a trait qu'à un personnage en particulier.

Ce serait trop facile de répondre que j'écris seulement pour les gens intelligents, mais je n'abuserai pas de cette puériorité défective.

Je préfère prendre la question à un point de vue plus élevé et la discuter de plus près.

D'abord, est-il exact de prétendre que le public généralise ? C'est une assertion contre laquelle je m'inscris en faux, car je sais qu'au contraire il singularise très bien.

Tout le monde sait exactement de qui nous voulons parler lorsque nous signalons tel ou tel fait auquel un nom est ouvertement accolé sur la rue.

D'ailleurs, c'est contre le fait ou contre l'acte que nous protestons, nous autres journalistes, et non contre la personne qui l'a commis. Que nous importe le nom qui n'a rien à voir dans la question et qui ne peut ni atténuer ni grossir l'effet produit ?

Mais voyons un peu qui est-ce qui généralise.

Qui, sinon le coupable.

Pour se couvrir il vient souffler à l'oreille de tous ses amis ou de ses confrères qu'on les a insultés.

Et ils le croient.

C'est le tour du voleur qui se met à courir bien fort, en criant à pleins poumons : *au voleur !* et se perd ensuite dans la foule.

Le coupable généralise de toutes ses forces, c'est son salut ; et comme les corps constitués sont, au dire de Léon Say, *essentiellement lâches* ils laissent dire la brebis galeuse et lui laissent prétendre que le *bloc* a été attaqué.

Mais le public ne croit pas cela, soyez-en sûr,

mon cher St. Louis. Il fait le triage, et ne se laisse pas prendre à la ruse grossière ni à la lâcheté impuissante.

Cette intime conviction du flair supérieur de notre population urbaine m'a toujours dispensé d'aller trop loin dans mes indécisions.

Et maintenant deux mots des pseudonymes que j'ai cru devoir employer pour mes articles du CANADA-REVUE, et que l'on m'a déjà reprochés assez vivement.

Tout le monde ne partage pas l'opinion que j'exprimais plus haut au point de vue du peu d'importance du nom dans l'énoncé des faits ou la discussion des questions.

J'irai même plus loin, et j'avancerai ceci, bien convaincu de n'être contredit par personne que, pour les trois-quarts de la population, c'est le nom du signataire d'un article qui en constitue toute la valeur.

Ayez mille et mille fois raison, écrivez des articles aussi travaillés et aussi opportuns que vous voudrez, citez des faits aussi clairs que le jour en plein midi, c'est votre nom et votre nom seul qui décidera de la valeur de vos théories ou de l'exactitude de vos déductions.

La chose est triste à dire, mais le mal existe.

Quand j'ai commencé à écrire, à exposer de mon mieux les vérités que dans mon *for intérieur* je croyais utile de faire connaître à mes concitoyens, un ami, un bon ami est venu me dire simplement :

— Sauvalle, vous avez tort de signer vos articles, votre nom nuit à ce que vous écrivez ; il en détruit l'effet.

Et j'ai cru cet ami. Il avait raison.

Que voulez-vous y faire, le peuple a été élevé comme cela.

Le curé a raison parcequ'il est curé ; moi j'avais tort parce que je suis français.

Notez bien que, si par hasard mon père était venu au Canada avant moi, j'aurais peut-être une chance d'être écouté, et qu'en tous cas mes enfants auront celle d'être entendus.

A quoi bon lutter ? Fallait-il mieux briser ma plume ? Mon nom me faisait déjà éconduire d'un journal politique où je ne pouvais sagement discuter le tarif ou le cens élec-